

500 \$

Fondation des comptables
agrés du Québec



Programme de bourses collégiales

Conditions d'admissibilité
au programme 2010 • 2011



Date limite : 31 janvier 2011

La Fondation des comptables agréés du Québec désire encourager l'excellence chez les jeunes étudiants du cégep.

Pour ce faire, un programme de bourses a été mis sur pied à l'intention des étudiants suivant un programme d'études collégiales permettant d'accéder à des études universitaires en administration ou en comptabilité.



CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Le postulant doit remplir les conditions suivantes :

- être inscrit dans un programme d'études collégiales permettant d'accéder à des études universitaires en administration ou en comptabilité et avoir complété au moins une année du programme;
- remplir les formulaires **Demande de bourse collégiale** et **Responsable des bourses au sein du Cégep** faisant partie intégrante du présent document;
- déclarer, par écrit, qu'il n'a jamais reçu de bourse collégiale de la Fondation des comptables agréés du Québec;
- être citoyen canadien ou résident permanent;
- remplir tout autre critère jugé pertinent par la Fondation des comptables agréés du Québec.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES BOURSIERS

1. RELEVÉ DE NOTES OBTENUES

Le postulant doit soumettre ses résultats obtenus au cours des études collégiales ainsi que sa cote R, et ce, pour les années complétées. **Le postulant doit soumettre un exemplaire original et officiel de son relevé de notes. Les exemplaires supplémentaires peuvent être des photocopies.** La cote R peut être présentée sur un document imprimé à partir du dossier Internet de l'étudiant.

2. TEXTE PORTANT SUR UNE ENTREVUE AVEC UN COMPTABLE AGRÉÉ

Le postulant doit soumettre un texte d'au maximum deux pages décrivant et expliquant sa perception du rôle du comptable agréé dans le monde des affaires. Pour ce faire, il devra mener une entrevue avec un CA de sa région. Il pourra par la suite s'entourer d'un de ses professeurs ou d'un parent proche pour faire un compte rendu de son entrevue. Le texte pourra porter sur le travail général du CA rencontré ou sur un aspect plus particulier de ses fonctions.

3. TEXTE PORTANT SUR SES ENGAGEMENTS PARASCOLAIRES ET SOCIAUX

Le postulant doit soumettre un texte personnel inédit d'une page décrivant son engagement parascolaire et social pendant ses études collégiales.

DATE LIMITE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES

La demande ci-jointe en **quatre copies** (un original et trois photocopies de **tous** les documents) devra être transmise à la Fondation au plus tard le **31 janvier 2011**. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Veillez faire parvenir votre dossier de candidature à :

**Fondation des comptables agréés du Québec
À l'attention de Marie-Josée Hamel**

680, rue Sherbrooke Ouest, 18^e étage
Montréal (Québec) H3A 2S3

Téléphone : 514 288.3256, poste 2212

Sans frais : 1 800 363.4688, poste 2212

Télécopieur : 514 843.8375

Courriel : fondation@ocaq.qc.ca

Site Internet : www.ocaq.qc.ca/fondation

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES POSTULANTS ET DE SÉLECTION DES BOURSIERS

Le Comité d'attribution est composé de quatre personnes. Ce Comité étudie les candidatures reçues, s'assure du respect des conditions d'admissibilité, évalue les dossiers et sélectionne les boursiers.

PRÉSENTATION DES BOURSES ET MODE DE PAIEMENT AUX BOURSIERS

Les bourses seront payables au moment où le Comité aura statué officiellement sur les récipiendaires.

Dans la mesure du possible, les bourses seront remises dans le cadre d'une cérémonie officielle organisée par le cégep. Par conséquent, les documents à remettre aux boursiers seront transmis au responsable des bourses au sein du cégep. Advenant qu'il soit impossible de remettre la bourse lors d'une cérémonie officielle, une lettre, accompagnée d'un chèque, sera transmise directement au récipiendaire.

RESPONSABILITÉS DE LA FONDATION

La Fondation n'encourt aucune autre obligation ou responsabilité que celle du versement de chaque bourse collégiale et que celle de faire respecter ses règles.

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU PROGRAMME

La Fondation se réserve le droit de modifier, sans préavis, la valeur de l'aide aux études collégiales et les règles du programme décrites dans le présent document.

PÉRIODE VISÉE

Les dispositions du présent document s'appliquent à l'exercice financier se terminant le **31 mars 2011**.



DEMANDE DE BOURSE COLLÉGIALE

POSTULANT

(S.V.P. remplir en caractères d'imprimerie)

ANNÉE 2010-2011

Sexe : F M

Langue de correspondance : Français Anglais

Nom de l'étudiant : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (domicile) : _____ Téléphone (autre) : _____

Courriel : _____

Signature de l'étudiant : _____

Comment avez-vous entendu parler de notre programme de bourses ?

IMPORTANT

Veuillez également remplir le formulaire intitulé *Responsable des bourses au sein du Cégep*.

PUBLICATION DU NOM DES BOURSIERS ET TRANSMISSION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Advenant que je reçoive une bourse de la Fondation des comptables agréés du Québec, j'accepte que mon nom soit publié uniquement dans le rapport annuel de la Fondation et sur son site Internet.

J'accepte Je refuse

En vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, nous devons obtenir votre consentement nous autorisant à transmettre des renseignements personnels vous concernant, soit votre nom et vos coordonnées postales, à votre établissement d'enseignement, à sa fondation ainsi qu'au regroupement de comptables agréés de votre région en vue de l'organisation d'une cérémonie de remise des bourses.

J'accepte Je refuse

RESPONSABLE DES BOURSES AU SEIN DU CÉGEP

Veillez inscrire les coordonnées du responsable des bourses d'études de votre collège. Cette personne est celle avec qui la Fondation communiquera si vous êtes sélectionné pour recevoir une bourse.

RESPONSABLE DES BOURSES

(S.V.P. remplir en caractères d'imprimerie)

Collège : _____

Département : _____

Nom du responsable des bourses : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Le masculin est utilisé sans discrimination dans le seul but d'alléger le texte.





Fondation des comptables agréés du Québec

Pour obtenir des copies supplémentaires
de ce dépliant, rendez-vous sur

www.ocaq.qc.ca/fondation